

Agde, le 15 Janvier 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2015
COMITE DE QUARTIER « MIRABEL/LYAUTEY»**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne

Présenté par Luc LOGNOS

Éléments de réponses réunion de quartier du 8 octobre 2014 :

- Rue Alsace Lorraine (modification sens de circulation) :

Beaucoup de résidants se plaignent de ce double sens qui perturbe la circulation.

« Demande de Mr JEANJEAN :

Actuellement cette voie est à double sens. Ce quartier a vu sa population augmenter suite aux constructions nouvelles comme le bât. Orchidée 42 appartements avec sorties de véhicules sur la rue de Strasbourg et la rue du mont St loup.

Les riverains demandent la mise en sens unique en direction de la rue Alsace Lorraine.

Réponse :

Il n'est pas opportun d'envisager à ce jour, une modification de sens de circulation sur cette portion de voie. Une étude est en cours, pour modifier le sens de circulation dans le quartier. Des propositions vous seront faites le moment venu.

- Rue du Mont Saint Loup :

Le stationnement anarchique gêne la circulation.

Réponse :

A notre demande, une consultation a été faite auprès des riverains de la rue du Mont Saint Loup. Il me semble qu'une majorité de personnes souhaite la mise en sens unique avec un stationnement unilatéral permanent. Une décision sera prise très prochainement.

- Rue Saint Bauzely :

Ce quartier connaît actuellement bien des changements, du fait de constructions neuves. La circulation sur cette rue a beaucoup augmentée. Les riverains demandent, la mise en place par traçage sur la chaussée d'une zone de protection de 80 centimètres pour protéger les sorties des riverains sur la route côté droit en remontant depuis la montée de Joly. La mise en place d'un dos d'âne pour casser la vitesse des véhicules est également à envisager voir l'emplacement sur place.

Réponse :

Une réflexion est en cours au niveau du bureau d'études voirie pour envisager la création d'un couloir de circulation piétons côté habitation. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.

- Rue de Prague :

Les eaux de pluie rentrent dans les garages.

Réponse :

Pas de pluvial existant dans la rue. Le réseau s'écoule en surface et est dirigé vers une grille avaloir, située à l'angle de la rue de Barcelone. Un nettoyage régulier par camion hydrocureur est fait. Une amélioration de l'écoulement des eaux sera envisagée lors de travaux prévus sur le secteur, sur le réseau d'adduction d'eau potable en 2015.

- Montée de Joly (miroir - vitesse) :

Pouvez-vous fixer le miroir entre la Rue Barbès et la Montée de Joly?

. *Les véhicules du SICTOM roulent très vite.*

Réponse :

Le miroir situé à l'angle des rues Montée de Joly et Barbès a été refixé. Un comptage de vitesse a été réalisé sur trois jours à la Montée de Joly. La vitesse moyenne constatée est de 33 km/h avec 16 % d'excès de vitesse, principalement situés entre 50 et 60 km/h. Il n'est pas envisagé de créer de dispositifs de ralentissement supplémentaires.

- Rue du 11 novembre (arrêt minute) :

Pouvez-vous créer des arrêt-minutes au niveau du groupe Anatole France?

Réponse :

A votre demande, il a été créé deux arrêts-minutes rue du 11 novembre, à hauteur de l'école Anatole France.

Éléments de réponses à la réunion préparatoire du 12 décembre 2015 :

- Rue de Prague (eaux pluies) :

Le comité de quartier renouvelle sa demande concernant les inondations dans le garage d'un particulier.

Réponse :

Des éléments d'information ont été donnés dans le compte-rendu de la dernière réunion de quartier.

- Rue du 11 novembre (arrêts minutes) :

Mme CHOLLEY (par téléphone) demande à ce que les arrêt-minutes au niveau du groupe Anatole France soient limités entre la fin du bâtiment du groupe scolaire et l'entrée piétonne au parking Jean Roger.

Réponse :

Il n'est pas envisageable de déplacer les deux places « arrêts minutes » récemment créées à la demande du comité de quartier. En effet, au droit de l'école Anatole France, il existe des arrêts bus indispensables au bon fonctionnement du ramassage scolaire. Les deux places créées se situent à 15 mètres environ de l'angle de l'école et avant les bureaux de Pôle emploi, quasiment en face des commerces situés côté opposé dans la rue.

- Quartier : nids de poule :

Divers nids de poule à reboucher suite aux orages subits (faire une campagne).

Réponse :

Des instructions ont été données au service voirie, afin que les nids de poule dans le quartier soient traités dans les meilleurs délais. Ces dégradations de chaussée sont la conséquence de diverses intempéries des dernières semaines.

- Rue du Mont Saint Loup :

Le stationnement anarchique gêne la circulation.

Réponse :

Une consultation est en cours, auprès des riverains de la rue du Mont saint Loup, au sujet de la mise en sens unique de cette voie. A ce jour, nous avons reçu 52% de réponses aux courriers envoyés et une forte majorité se dégage pour la mise en sens unique. Début 2015, une proposition technique sera faite aux élus, en espérant une plus forte participation des riverains à cette consultation.

- Rue Barbès (miroir) :

. Remise en place du miroir face à la rue Barbès.

. Un passage piéton au niveau du pain Joly sur la rue de la montée de Joly avant le nouveau Rond-point.

Réponse :

. Les services municipaux ont procédé pour la énième fois au réglage du miroir.

. En ce qui concerne le passage piéton, sur la Montée de Joly, le bureau d'études voirie nous a informé qu'il n'était pas envisageable, en raison de la configuration des lieux. Les piétons doivent traverser côté avenue du 8 mai 45, où il existe des trottoirs de chaque côté de la voie, ce qui n'est pas le cas, côté Montée de Joly.

- Rue Vilarem (travaux) :

Qu'est-il prévu sur le terrain à proximité de la Mairie ?

Réponse :

Les travaux en cours, à proximité de la mairie, sont une extension du parking réservé aux véhicules municipaux. L'espace actuel étant insuffisant pour accueillir la totalité des voitures remisées. Ces travaux sont réalisés par le service voirie de la ville.

- Rue de l'armée d'Afrique (espaces verts) :

Il faut prévoir le nettoyage des espaces verts.

Réponse :

Des instructions ont été données aux services espaces verts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, afin qu'un entretien régulier soit fait dans le secteur.

- Piste cyclable (signalisation) :

Il existe un manque de signalisation de la piste cyclable du garage Renault et du magasin Dia.

Réponse :

La régie voirie a pris en compte vos remarques, liées à un manque de signalisation sur la piste cyclable de la route de Sète et complètera le dispositif dans les meilleurs délais.

- Angle avenue Balmigère et rue de la piscine (pluvial) :

Il y a de la rétention d'eau importante par temps de pluie à côté de la rue de la piscine, voir puits perdu à cet endroit peut être bouché.

Réponse :

Les services municipaux vont procéder à un contrôle des installations existantes (réseaux et puits secs) et procéderont le cas échéant au nettoyage pour éviter tout dysfonctionnement.

- Moulin des Evêques (sécurité) :

En période de crues le public attiré par les remous de l'Hérault s'approche souvent de la chute à l'extrémité du moulin des évêques, accessible depuis la place du monument. Cet accès est libre, sans recommandation de prudence.

Peut-on réaliser un dispositif alertant le public, le dissuadant, voire le contraignant, à l'image des barrières d'interdiction de circulation sur les rues et routes ?

Réponse :

Pour réduire les problèmes de sécurité lors de crues, aux abords du moulin des Evêques, les services municipaux vont procéder à la fermeture complète de l'espace (chemin piéton) et à la pose d'une signalétique informant les piétons du risque qu'ils encourent s'ils venaient à franchir cette barrière. Ces aménagements seront faits début 2015.

- Circulation rue famille Carrasse :

La persistance de la circulation en sens interdit par les véhicules de collecte des ordures ménagères, avait conduit la mairie à intervenir auprès du prestataire. Ce dernier « a informé les équipes concernées et des sanctions seront prises si la situation perdure » (COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2014 de la mairie d'Agde). Cette intervention du prestataire a eu des effets positifs, mais limités dans le temps. Le non-respect du sens interdit est redevenu d'actualité.

Réponse :

L'information a de nouveau été transmise aux services du SICTOM, qui nous tiendront informés des suites données à ces difficultés.

- Circulation des deux roues :

Comment un conducteur de véhicule automobile peut-il être renseigné sur la possibilité de croiser, des cyclistes circulant en toute légalité en sens interdit ? La signalisation est adaptée au cycliste lui-même, qui peut repérer sur la chaussée l'espace réservé (silhouette de cycliste de couleur blanche sur fond vert). Pas le cas du conducteur de véhicule. Sur des axes étroits, qui a la priorité ? La rumeur publique agathoise laisse comprendre, et aurait admis que le « quai des Dames », notamment dans sa partie la plus étroite, sans trottoir, était un axe autorisé. Rien ne le laisse apparaître sur place. Et pourtant bien des cyclistes (saison estivale) y circulent en sens interdit. Une information du public sur les droits et devoirs des cyclistes depuis la nouvelle réglementation pourrait être utile. Elle pourrait préciser, à l'occasion, les obligations du cycliste à l'égard des avertisseurs sonores, des casques de protection, des éclairages.

Réponse :

La circulation des deux roues qui circulent en contre sens de façon légale est signifiée aux véhicules par un panneau « zone de rencontre » positionné à l'entrée de voie. Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés. On les

rencontre dans deux situations, les zones 30 et les zones de rencontre. Exemple rue de la République, zone de rencontre signalée par un panneau rectangulaire fond bleu avec logo piéton, cycliste, voiture limitation de vitesse à 20km. Pour le quai des dames, il n'y a, à ma connaissance, pas d'autorisation particulière pour rouler en contre-sens, pas de panneaux en place. Les services de police porteront une attention particulière au problème.

- Déchetterie - Activités diverses :

On peut remarquer un laisser aller au sein de la déchetterie des 7 Fonts, des individus étrangers au service entrent et se servent de métaux (détiennent des clés qui devraient être réservées au service).

Réponse :

Une enquête est en cours au sein des services du SICTOM et le cas échéant, des propositions seront faites. Nous vous tiendrons informés des suites données.

- Angle Montée de Joly/Rue St Bazely (Racine) :

Niveau du croisement de la rue de la « montée de Joly » et de la rue « St Bazely », déformation rapide et importante de la chaussée pouvant provenir d'une racine d'arbre. Cette déformation apparaît plus importante que le 8 octobre.

Réponse :

Des consignes ont été données à la régie municipale, afin que la déformation de la chaussée existante sur ce carrefour soit reprise dès le début 2015.

- Rue famille Carrausse (grille avaloir) :

L'évacuation des eaux de pluie s'effectue par une rigole pavée au centre de la rue, et s'évacue par des grilles sur son parcours. Le scellement de cette grille de fonte est détérioré avec des pavés devenus absents. Il mériterait d'être examiné pour une réparation.

Réponse :

Le scellement de la grille avaloir défectueux sera repris par la régie voirie dans les meilleurs délais.

Sécurité

Présenté par Luc Larose

Diverses activités des services de la Police Municipale :

Mise en fourrière : Stationnements abusifs ;

Dégradations : Dégradation du portail d'un particulier ;

Troubles de l'ordre public : 2 interpellations.

CQ : Chemin du Peyrou, le stationnement est gênant.

B - GRANDS TRAVAUX

Didier SAIGNES – Direction Voirie & Réseaux

Maîtrise d'œuvre projet de restructuration entrée du Cap d'Agde

En continuité avec l'extension du Golf et l'implantation de la passerelle au-dessus de la R.D n° 612, qui ont considérablement embelli l'approche du Cap d'Agde, il est indispensable de repenser le carrefour de la bulle d'Accueil. Pour cela, la Ville souhaite moderniser et sécuriser les routes entrantes et sortantes au Cap d'Agde. Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du tourisme.

Le but de cette opération consiste à :

- faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes, avec ses ouvrages et permettre une liaison naturelle entre le parking des Arènes et le Rond-point du Bon Accueil.
- créer un giratoire à l'intersection du Cours des Gentilshommes et de l'Avenue de Belle Isle, réaménagée en liaison avec l'Avenue des Contrebandiers, implanter un second giratoire au bout de l'Avenue des Contrebandiers au nord du parking des Arènes, et ainsi reconditionner un réseau routier périphérique.

En amont de ces travaux, l'aménagement, de part et d'autre de l'Avenue François Mitterrand devra intégrer un dispositif pour réduire les nuisances sonores.

L'ensemble de l'opération devra présenter un aménagement qualitatif des espaces verts en relation avec la palette végétale actuelle.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront de gérer de façon sécuritaire et de fluidifier les différents flux de véhicules, proposer une desserte réglementaire des cheminements doux et piétons en corrélation avec les infrastructures existantes, restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux, d'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à hauteur de 8 000 000 € H.T.

L'A.V.P devra être remis au plus tard le 30 septembre 2015.

Les travaux devront être terminés pour juin 2018.

Au vu des caractéristiques techniques et des montants prévisionnels de l'opération, la procédure à retenir pour la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre est celle de la procédure négociée, en application de l'article 74 III 4° a) du Code des Marchés Publics.

Chemin François FEDOU

Suite à plusieurs sollicitations auprès du numéro vert durant l'année 2014, la Direction Voirie & Réseaux a décidé d'étudier la possibilité d'aménager les accotements du chemin François Fédou en entrée de la zone industrielle par la route de Sète, face au collège Baldy.

Ces travaux ont pour but :

- le dessouchage des pins déjà coupés
- la mise en conformité en accessibilité P.M.R des futurs accotements
- la gestion des flux piétonniers par la création de trottoirs à 1,50 m et la réalisation de 3 traversées piétonnes.
- la sortie des véhicules dans le virage et dans la sur largeur disponible

Le projet est chiffré avec une enveloppe prévisionnelle de 45 000 € T.T.C pour des travaux à réaliser en entreprise.

Pour une gestion pérenne du budget de la commune, ces travaux seront programmés avec le concours de la Régie Municipale, dans la mesure de leurs disponibilités.

Une programmation prévisionnelle des travaux est envisagée avant la prochaine saison estivale.

Frédéric TOOS – Direction Architecture & Bâtiments

Création de vestiaires Stade Rivalta

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville et faisant suite à la création d'un second terrain de foot, il était prévu d'agrandir les vestiaires du Stade Rivalta, utilisé par les 400 licenciés ainsi que les scolaires. Les nouvelles normes sportives, environnementales et urbanistiques ont conduit la Direction Architecture & Bâtiments à concevoir un bâtiment modulaire à bardage bois répondant aux caractéristiques suivantes:

- Bâtiment moins coûteux qu'en construction traditionnelle.
- Bâtiment rapidement mis en œuvre (15 jours pour les VRD + 15 jours pour la pose et les finitions)
- Bâtiment écologique, économe en énergie
- Réutilisable

Les travaux de VRD ont été réalisés en décembre 2014, et la pose du bâtiment (en fabrication en usine depuis novembre 2014) interviendra fin janvier 2015. Le coût brut de l'opération est de 120 000€. Toutefois de nombreuses subventions ont été demandées (état, région, département) et notamment à la Fédération Française de Foot dans le cadre de l'€uro 2016.

Présents :

M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M LOGNOS, M HERAL, M PALLARES, M DURBAN.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

M BOUTRIE, M CARRE, M DE LORME, M PONCE, M SANCHEZ.

Absents excusés:

M CARVALHO, Mme CHOLLEY, M HUBAC, M IVARS, M MEYER, Mme PACOT, M POULAIN.

Absents :

M BEREL, M GOUDARD.